SARREBOURG EXPO

Faites le plein d'idées éco

19, 20 & 21 AVRIL

11ème Edition

2024

SALON DE L'HABITAT

Boostez
Prospectez
Présentez
Développez

Demande d'inscription Sarrebourg-Expo 19, 20 et 21 Avril 2024

DATE LIMITE D'INSCRIPTION : Vendredi 15 décembre 2023

- à renvoyer par mail à : sarrebourgexpo57400@gmail.com si vous payez par virement
- à renvoyer par courrier à : AMEX chez Cuisines Schmidt, Zone Ariane Plus, 57400 Buhl-Lorraine si vous payez par chèque (à établir au nom de l'Amex)

SOCIETE :	N° SIRET :
Adresse :	CP : VILLE :
Personne à contacter :	Fonction :
N° tél. fixe :	N° tél. Portable :
Adresse mail :	
Produits exposés :	

Les inscriptions sans règlement ne seront pas prises en compte. Les emplacements sont attribués dans l'ordre d'arrivée. La présente réservation vaut acceptation des conditions du règlement intérieur joint en annexe. Joindre également votre attestation d'assurance RC.

Emplacements sous Chapiteau

L'association de l'Amex n'est pas assujettie à la TVA

Prix des emplacements nus, sans cloison, sur plancher, électricité fournie.

3 m x 3 m :	470,00 €	x	=	.....	€
3 m x 4 m :	610,00 €	x	=	.....	€
3 m x 5 m :	740,00 €	x	=	.....	€
3 m x 6 m :	880,00 €	x	=	.....	€
3 m x 7 m :	1 020,00 €	x	=	.....	€

Extérieur plein air

Réservé au TP, motoculture, espaces verts ...

5 m x 5 m : 420,00 € x ..... = ... €

Extérieur Autos*, Motos, Vélos

*emplacement pour 5 voitures maximum

Forfait de : 580,00 € x ..... = ... €

Date :
Bon pour accord,
Signature :

Cachet :
Nom et qualité du signataire :

Pour être validée, l'inscription doit être accompagnée du paiement.

IBAN Amex : FR76 1610 6000 2386 4545 5023 272 - BIC : AGRIFRPP861

Cadre réservé à l'organisation		Ordre d'arrivée :	
Dossier reçu le :		☐ Par courrier	☐ Par mail
Paiement reçu le :		☐ Par chèque	☐ Par virement
Attestation RC :	☐ Oui ☐ Non	Cde Moquette :	☐ Oui ☐ Non

SARREBOURG EXPO

Organisation : AMEX
Président : Philippe REINHARDT
Secrétaire Général : Christophe MULLER
Trésorier : Fabrice WELSCH
Contact : sarrebourgexpo57400@gmail.com
06.82.57.69.55 - 06.09.03.29.63
ASSOCIATION MULTI PROFESSIONNELLE DES EXPOSANTS DU PAYS DE SARREBOURG – SIREN 531197630

SARREBOURG EXPO

Faites le plein d'idées éco

Bon de commande moquette

Comme chaque année, nous avons négocié un prix intéressant pour la moquette .

Pour une question de logistique, merci de nous joindre ce bon de commande avec votre demande d'inscription ; nous la ferons suivre à MIL DECOR.

Le paiement sera à faire directement à MIL DECOR le jour de l'enlèvement.

	longueur	**Soit en m²**	**Prix HT du m²**	**Total HT**
Moquette aiguilletée, largeur 4 mètres X Coloris gris clair* ou anthracite* **Entourer la couleur choisie*			2,40 €	
		T.V.A. 20% :		
		TOTAL TTC :		

Exemple : pour un stand de 3 x 3 (9m²), il faut prendre : largeur 4 m x 3 mètres, soit 12 m²

Vous pourrez faire l'enlèvement de votre moquette les jours précédents le montage de vos stands directement à l'espace MIL DECOR, 47 route de Strasbourg 57400 Sarrebourg.

Date de la commande : _____

Nom du signataire : _____

Signature et cachet de la société :

Espace Revêtements MILDECOR
mail : magasin@mildecor.net
Tél. : 03.87.03.24.34

REGLEMENT INTERIEUR

L'inscription à Sarrebourg-Expo vaut acceptation
du présent règlement intérieur

CONDITIONS DE PARTICIPATION

- Etre artisan, entrepreneur, commerçant ou exercer une profession artistique.
- Peuvent être admises des entreprises dont l'activité (ou un de leur produits ou une de leurs prestations) présente un caractère original (*).
- Egalement dans de très faibles proportions, peuvent êtres admises des entreprises dont l'objet social est lié au financement ou à l'assurance de l'habitation (*).
- Encore, mais uniquement en cas de manque d'exposants, des cellules pourront être louées à des entreprises ne répondant pas aux critères précédents (*).
- Seuls les dossiers complets et envoyés avant la date limite d'inscription accompagnés de leur paiement seront retenus.
- Les réservations de stands seront attribuées dans l'ordre d'arrivée notamment pour les chapiteaux extérieurs qui sont en nombre limité.
- Aucun autre critère n'est demandé afin de pouvoir exposer ; cependant, et en cas de demande plus importante que l'offre, des règles de sélection seront appliquées pour départager des candidats à l'exposition, par la commission chargée de l'organisation (*).
- Règle limitant la surface de location : l'exposant pouvant réserver à la location jusqu'à deux cellules d'exposition maximum, la commission se réserve le droit de louer plus ou moins de cellules selon le nombres de demandes (*).

(*) La commission d'organisation est souveraine dans ses choix de sélection et de limitation.

La foire commerciale et artisanale SARREBOURG-EXPO aura lieu suivant les dates et horaires mentionnées dans le dossier exposant ci-joint.

1° Implantation : les emplacements seront délimités par un marquage au sol et les noms des exposants écrits dessus. Pour éviter tout litige, et dans la mesure du possible, les exposants de profession identique ne seront pas voisins. Les exposants acceptent le choix des affectations de leurs emplacements faites par les organisateurs.

2° Montage de stands : la période d'accès pour le montage des stands sera annoncée aux exposants dans un courrier environ deux mois avant la manifestation. Il est strictement interdit de fixer soit mécaniquement (vis, pointes…) ou par collage quoi que ce soit au sol et aux murs. Il est rappelé que chaque exposant devra tout mettre en œuvre afin de ne pas abîmer le sol ; des poursuites individuelles pourront être engagées en cas de détériora-tions. Les surfaces louées sont nues sans cloisons entre les stands. Cependant chacun aura la liberté d'en installer.

3° Inauguration : Les exposants devront avoir terminé et nettoyé leurs stands impérativement avant l'inauguration officielle. L'ensemble des exposants est cordialement invité à l'inauguration et au cocktail qui suivra.

4° Nettoyage : chaque exposant devra veiller à nettoyer et maintenir propre sa surface d'exposition et les allées attenantes pendant toute la durée de la manifestation et évacuer ses propres déchets avant, pendant et après l'exposition.

5° Assurance : chaque exposant devra contracter une assurance incendie et une assurance en responsabilité civile.
Rappel : une attestation sera à joindre au dossier d'inscription ou au plus tard avant le montage des stands.

6° Démontage des stands : le démontage des stands pourra se faire après la fermeture de l'exposition, le soir même jusqu'à 22 heures et le lendemain. avant midi. Le chapiteau devra être rendu dans le même état qu'avant l'exposition, chaque exposant devra faire le nécessaire (voir point n°4 du règlement) ; à défaut, le nettoyage sera refacturé aux exposants négligents.
Rappel : il est strictement interdit aux exposants de démonter et de quitter la foire exposition avant la fin officielle de celle-ci.

7° Litige : toute contestation ou litige sera tranchée par 3 membres du comité.

8° Publicité : un important programme de communication et d'information est prévu avant et durant l'exposition (voir le détail sur le dossier exposant) Les médias locaux, presse, radio et internet seront chargés de diffuser les différentes informations inhérentes à l'exposition et pourront publier les coordonnées de chaque exposant au travers de leur support.
Sachez que ces prestations font parties de votre réservation.

9° Gardiennage : l'organisateur met en place un service de gardiennage du mercredi précédent le salon au lundi suivant à 12h . Cependant il appartient à chaque exposant de déclarer auprès de sa propre assurance, le matériel exposé. En aucun cas, l'organisateur n'assume une quelconque responsabilité en cas de détérioration, perte ou vol.

10° Convivialité, restauration : Un professionnel de la restauration sera présent sur la foire. Il sera placé sous chapiteau.

11° Divers : pour tous les stands, il est prévu un branchement électrique ne dépassant pas 300 watts par exposant (prévoir une rallonge électrique pour se connecter à la borne collective). Il est rappelé qu'il est pas autorisé de fumer sous les chapiteaux.

Aucune sous-location de stand ne sera acceptée.
Seuls les produits et matériels décrits par l'exposant dans son dossier d'inscription seront autorisés sur son stand.

A noter : Toute annulation de réservation faite dans un délai inférieur à deux mois de la date de l'événement, ne pourra donner lieu à aucun remboursement.

Restitution des emplacements :
Si les stands ne sont pas rendus dans l'état de départ à la fin de la manifestation (moquette laissée sur place, poubelles...), une facturation de 100€ pour frais de nettoyage sera faite à l'exposant contrevenant.